

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 18 septembre 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 25 septembre 2023

### DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - DÉCLINAISON DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2023 AVEC L'INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L'ASSURANCE

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Annick BAMBERGER à Marie-Christelle BOUCHERY, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, François GIBERT à Sébastien MATHIEU, Christophe GUINOT à Emmanuel EXPOSITO, Thibault HEBRARD à Rose-Marie NIETO, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Gérard LEFEVRE à Florent SIMMONET, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Michel PAILLEY à Elmano MARTINS, Florence VILLES à Philippe TERRASSIN, Valérie VOLLAND à Marie-Paule MILLASSEAU.

#### **Titulaire absent suppléé :**

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

#### **Titulaires absents :**

Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD.

#### **Titulaire absent excusé :**

Gérard LABORDERIE.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Sonia LUSSIEZ

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20230925-C\_\_48\_09\_2023-DE



C- 48-09-2023

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023**

#### **DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - DÉCLINAISON DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2023 AVEC L'INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L'ASSURANCE**

Monsieur **Eric PERSAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) adopté par délibération au Conseil d'Agglomération du 9 avril 2018 ;

Vu la délibération en date du 29 juin 2021 autorisant la signature de la convention de partenariat 2021-2023 entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'IFPASS ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais, au titre de sa compétence en matière d'enseignement supérieur, développe l'installation de nouvelles formations supérieures en lien avec les acteurs universitaires sur son territoire.

Parmi les axes prioritaires du SLESRI, l'installation de formations en lien avec la demande de compétences du tissu économique est un axe fort. De plus, le développement de formations généralistes est ciblé dans ce schéma afin d'offrir aux bacheliers de notre territoire et deux-sévriens l'opportunité de trouver une formation adéquate. La Communauté d'Agglomération du Niortais a pour ambition d'accueillir l'ensemble des formations qui pourront bénéficier au tissu économique mais également à la population.

Depuis 4 ans, la Communauté d'Agglomération du Niortais attire et accueille de nouvelles formations supérieures, publiques et/ou privées, et participe à leur amorçage dans le cadre de leur installation. Cet engagement fort de la Communauté d'Agglomération du Niortais contribue à l'objectif de doubler le nombre d'étudiants sur le territoire à horizon 2029/2030 afin de passer le cap des 5 000 étudiants. Essentielle au développement économique et social d'un territoire, la présence d'étudiants permet également un essor du secteur d'activité du commerce, des loisirs ou encore de la culture.

En développant le nombre d'étudiants sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Niortais développe par la même occasion sa notoriété et l'hébergement d'activités d'innovation et/ou de recherche.

C'est dans ce cadre que la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'IFPASS ont signé une convention de partenariat 2021-2023 en août 2021, définissant les modalités de partenariat pour favoriser la mise en place et le développement de formations dans le domaine de l'assurance.

La filière Assurance – Risques représente aujourd'hui sur Niort Agglo près de 16 000 emplois et son besoin en ressources humaines et en formations, lié à un environnement en mouvement est une priorité pour les grandes entreprises du territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

L'IFPASS, Institut de référence de l'assurance, de la banque et de la finance est leader de la formation, de l'emploi et des services au sein du secteur de l'assurance depuis plus de 70 ans.

L'Institut propose une offre de formation diversifiée, diplômante, certifiante et qualifiante ainsi que des solutions RH adaptées aux besoins et aux attentes du secteur de l'assurance, de la banque et de la finance (AGIfpass).

La présence de l'IFPASS à Niort permet d'être au plus près des attentes et des besoins des entreprises du territoire.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le versement d'une subvention de 58 200 € à l'IFPASS au titre de l'année 2023 correspondant au loyer du local comme stipulé dans la convention 2021-2023,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Sonia LUSSIEZ**

**Eric PERSAIS**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**